

ver dans la Confédération, tel que, par exemple, les forêts diamantées.

M. BOWELL: Ils sont aujourd'hui admis en franchise.

M. GLEN: Ces forêts sont fabriqués à Montréal.

M. DAWSON: Je parle des machines dont l'on se sert pour préparer et broyer le minerai, et si ces articles figureraient sur la liste des marchandises exemptes de droits, cela favoriserait l'industrie des mines.

M. BOWELL: Ces forêts sont admis en franchise, lorsqu'on en fait usage pour l'exploration des mines.

M. BLAKE: On les emploie ensuite à l'exploitation des mines.

M. BOWELL: On s'en sert pour sonder, pour constater si les dépôts sont assez considérables pour justifier l'exploitation.

M. WATSON: On s'en sert aussi pour les perforations dans les mines.

M. BOWELL: On les a mis sur la liste des objets admis en franchise il y a deux ans, après que l'honorable député eut appelé l'attention de la Chambre là-dessus. Il a été démontré qu'on en emploie une quantité très considérable dans les régions minières du lac Supérieur, et on s'en est aussi servi dans mon comté, pour sonder des dépôts de fer. Mais on ne s'en servait pas pour d'autres fins, et on les a placés sur le rôle des articles francs de droits afin d'encourager cette industrie.

M. DAWSON: Je ne veux pas parler des forêts autant que des autres instruments, dont l'admission sans droits encouragerait une industrie nouvelle qui a à lutter à présent contre des difficultés très considérables.

M. BOWELL: Il est très difficile de déterminer qu'est-ce que c'est que l'outillage destiné à l'exploitation des mines. La question est venue souvent devant mon département, et il s'écoule à peine un mois sans que nous ayons des demandes de ce genre. Par exemple on nous a dit que nous ne pouvons fabriquer les machines à broyer ici. Cependant il y en a une dans ma propre ville. On nous dit aussi qu'on ne peut faire ici des machines ou construire des laminoirs; de fait chaque chose que les gens désirent importer ils disent qu'on ne peut la fabriquer dans le pays. Je n'ai pas été capable de découvrir quelle espèce d'outillage destiné aux mines nous ne pouvons pas fabriquer dans le pays.

M. DAWSON: J'en mentionnerai une espèce: on ne fait dans le pays aucun outillage convenable pour nettoyer le minerai broyé.

M. BLAKE: Sans doute, les demandes de l'honorable député ne se bornent pas à l'outillage destiné aux mines, parce que chacun veut avoir l'article où il peut être obtenu à meilleur marché.

M. DAWSON: Je crois que cela est dans l'intérêt du pays. Si l'on importait une fois de telles machines et que l'industrie minière commençât à prospérer, on en ferait la demande dans le pays et on les fabriquerait ici. On les manufacturerait dans le pays si jamais l'entreprise était établie. Je ne parle pas pour mendier quelque chose, mais simplement pour encourager l'industrie minière.

M. BAKER: J'approuve entièrement les remarques de l'honorable député d'Algoma (M. Dawson), qui prétend que l'outillage des mines devrait être admis en franchise. Comme je viens d'un district minier, je crois qu'il serait très désirable, dans l'intérêt de mon district, que l'outillage qui n'est pas fait dans le pays soit admis franc de droits, pour encourager l'industrie des mines. Quant à ce qui regarde les forêts diamantées, on suppose qu'ils sont admis en franchise pour les explorations, mais il est très difficile de faire la distinction entre les explorations et l'action même de miner.

Une autre chose qui m'a frappé, c'est que l'on admet en franchise un forêt diamanté et tous ses accessoires pour des fins d'exploration; mais si quelque petit morceau de l'instrument se brise, il vous faut payer l'impôt pour le remplacer, et, dans la Colombie-Britannique, le peuple souffre un grand désavantage sous ce rapport.

Le comité se lève et fait rapport de progrès.

### LES TROUBLES À PRINCE-ALBERT.

Sir HECTOR LANGEVIN: Je propose l'ajournement de la Chambre.

M. BLAKE: J'ai reçu un message m'informant que de nouveaux renseignements sont arrivés du Nord-Ouest depuis la déclaration que le premier ministre a faite à 8 heures, et je crois qu'il serait bon, comme nous devons nous réunir lundi seulement, que s'il y a des nouvelles plus récentes, elles nous soient communiquées.

M. CARON: Les informations que le chef du gouvernement a transmises à la Chambre sont les seules qui aient été reçues, excepté des télégrammes disant que les ordres envoyés aux différents corps ont été exécutés, que les troupes sont maintenant sur pied, et que les instructions relatives au transport des soldats ont été remplies.

M. BLAKE: Il n'y a pas d'autre nouvelle du Nord-Ouest? Puis-je demander si nous pouvons avoir maintenant une idée du nombre de troupes qui sont sur pied ou qui sont pour être mises sur pied. Le premier ministre nous a donné hier un état des forces et aujourd'hui on nous parle des batteries "A" et "B". Doit-on mettre sur pied un plus grand nombre de troupes?

M. CARON: D'après les ordres donnés jusqu'à présent, 100 hommes de la batterie "A" maintenant stationnée à Québec et 100 hommes de la batterie "B" stationnée à Kingston, partiront immédiatement, devant être transportés par le chemin de fer Canadien du Pacifique au nord du lac Supérieur jusqu'à Winnipeg, où les troupes seront sous le commandement immédiat du major Middleton, qui est maintenant à Winnipeg.

Depuis que le télégramme communiqué à la Chambre a été reçu, on a donné des ordres pour que 500 hommes, savoir, 250 hommes du bataillon des Queen's Own, à Toronto, et 250 hommes appartenant au bataillon des 10<sup>e</sup> royaux, se tiennent prêts à partir immédiatement pour faire le service actif; on a donné le même ordre à 85 hommes de l'école d'infanterie "C" sous le commandement du colonel Otter, et qui vont se tenir prêts à partir immédiatement pour Winnipeg, en route pour Qu'Appelle et le Fort Carlton. Ce sont les seules troupes qui aient reçu ordre jusqu'à ce moment de se tenir prêtes à faire le service actif.

M. BLAKE: A-t-on fait quelque chose pour envoyer de nouveaux détachements des corps de volontaires du Manitoba?

M. CARON: Il y a deux jours on a donné ordre au 90<sup>ième</sup> bataillon et à une demi-batterie stationnées à Winnipeg de se rendre à Qu'Appelle. Ces ordres ont été exécutés en ce sens que, hier, 100 hommes appartenant au 90<sup>ième</sup> bataillon sont partis de Winnipeg pour Qu'Appelle, et le reste, 200 hommes, sont partis ce matin pour Qu'Appelle.

M. BLAKE: Et les batteries?

M. CARON: Le contingent de 200 hommes sera composé de la demi-batterie et du reste du 90<sup>ième</sup> bataillon.

M. BLAKE: Cela fera 300 hommes, y compris la moitié de la batterie de Winnipeg.

M. CARON: Oui.

M. BLAKE: Y a-t-il quelque projet pour obtenir des secours plus considérables que cela des corps de volontaires du Nord-Ouest?